

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-815

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2019-815

Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Modification - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot a été créé le 26 mars 2010 par la Communauté urbaine de Bordeaux pour une durée de 15 ans. Comme toute opération d'aménagement, il a connu dans la mise en œuvre des évolutions et adaptations liées à la vie d'un projet urbain sur le temps long. Ce phénomène est ici renforcé par la méthode particulière retenue pour conduire ce projet, à savoir un urbanisme souple et adaptable, basé sur des invariants mais ouvert aux opportunités et à la négociation, le plan-guide évoluant en conséquence.

A bientôt deux tiers de sa durée de vie, le projet urbain s'est distingué par un dynamisme et une rapidité de réalisation qui permettent également aujourd'hui d'avoir une vision plus précise de l'évolution de ses grands équilibres et de leur atterrissage probable. Par ailleurs, il convient d'entériner les conséquences de différentes évolutions réglementaires comme l'instauration de la surface de plancher ou la création des métropoles et les transferts de compétences induits, elles aussi plus précisément appréhendées à ce jour.

1/ Programme prévisionnel de construction

Depuis l'approbation du PAE des Bassins à flot, dont les équilibres étaient fondés sur une constructibilité prévisionnelle exprimée en Surface hors œuvre nette (SHON), le Code de l'urbanisme a été réformé et il convient désormais de s'exprimer en Surface de plancher (SP). Les modalités de calcul de cette dernière entraînent une différence mécanique d'environ - 15%. Pour autant, le programme du PAE n'est pas forcément impacté à hauteur de 15%, grâce à de nouveaux projets s'étant fait jour dans le périmètre et à la densité des opérations. Il est donc encore possible de s'approcher de l'objectif et il est proposé de ne pas modifier pour l'instant l'objectif de 700 818 m² de constructions nouvelles, exprimé maintenant en SP.

2/ Mise à jour du Programme des équipements publics (PEP)

- Concernant les espaces publics et réseaux :

La liste des équipements publics évolue, ainsi qu'il figure en annexe 1. Elle est actualisée de la dénomination des espaces dans le projet, de la répartition des emprises entre le secteur de la plaque portuaire et celui de l'arrière de la base sous-marine, et de l'évolution du plan-guide du projet urbain. Le nombre d'espaces publics créés demeure inchangé (une placette est créée sur l'îlot B2 entre école et gymnase en remplacement de l'ancien « square îlot 4 ». La requalification de la place Victor Raulin est supprimée du programme, l'espace étant mis à disposition de l'association Les Vivres de l'Art qui en assure la gestion, de même que le poste « Signalisation Achard/Etrangers », la création d'un carrefour sur la voie du tram ayant été abandonnée).

Par ailleurs, des dépenses non prises en compte à l'origine sont intégrées, comme la défense incendie, différentes assistances à maîtrise d'ouvrage (architecte-urbaniste coordonnateur, assistance à maîtrise d'ouvrage coordination générale, études réglementaires...) ou des acquisitions foncières. Ces dépenses génèrent la création de nouvelles lignes au bilan ou sont intégrées dans les postes qui les génèrent directement quand cela est possible. En tout, elles sont estimées à 5,4 M€ environ.

L'augmentation des dépenses poste par poste trouve son origine dans plusieurs phénomènes : les acquisitions foncières mentionnées ci-dessus (et les frais de dépollution ou démolition qui en découlent), la mauvaise connaissance des sols au moment de l'approbation du PAE et les nombreux aléas qui s'ensuivent en phase opérationnelle (pollution, nappes d'eau souterraines, éléments de patrimoine, résidus souterrains de constructions...), l'état des voiries plus dégradé que prévu entraînant des interventions bien plus lourdes (manque de solutions compensatoires, renouvellement des réseaux et matériels d'éclairage...), des évolutions dans l'approche programmatique (végétalisation, voies pompiers, ambition pour l'aménagement de l'esplanade De Pontac avec complément de financement au titre des équipements d'intérêt général par le contrat de co-développement...), et marginalement l'augmentation du taux de TVA (de 19,6 à 20%).

Dans le même temps, des pistes d'économies sont permises par la redéfinition des espaces aménagés sur les secteurs arrière-base et plaque portuaire, et par la suppression du parking silo public (rendue possible par le fait que le financement n'était pas assuré par les participations PAE), le projet ayant finalement été porté par le Port et la Caisse des dépôts.

La répartition des dépenses entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole est mise à jour en fonction des transferts de compétences, la ville conservant l'éclairage public, les parcs et jardins et l'équipement de l'espace public pour les manifestations. Les dépenses liées aux réseaux électriques, non affectées dans la délibération de 2010, sont également régularisées au regard des compétences (ville puis métropole en 2015).

- Concernant les équipements publics de proximité :

Différentes rubriques du programme sont modifiées suite à une redéfinition de la stratégie municipale de réalisation de ses équipements publics. La dissémination de petits équipements spécifiques au sein des macro-lots a laissé place à une approche rationalisée de mutualisation des équipements, qui en facilite la gestion et permet une meilleure occupation au fil de la journée par plusieurs publics. De ce fait, le projet urbain comporte maintenant deux importants pôles d'équipements publics : côté Chartrons sur les îlots C11 et C13 voisineront un groupe scolaire, une crèche et des locaux associatifs, côté Bacalan seront juxtaposés un groupe scolaire, une crèche, le gymnase et une structure d'animation. Par ailleurs, la taille des groupes scolaires projetés permet finalement de réaliser les 24 classes programmées en deux groupes scolaires.

Au final, si tous les services prévus seront bien rendus, le nombre de bâtiments à construire s'est réduit (annexe 2). Outre le nombre de groupes scolaires :

- l'équipement culturel est intégré au groupe scolaire Bassins à flot (BAF) 2,
- l'équipement associatif et l'équipement seniors sont regroupés dans un équipement associatif polyvalent,
- l'expérience des appartements pour assistantes maternelles n'ayant pu se concrétiser faute d'accord du Département, les deux appartements achetés ont été convertis en micro-crèche et un point relais petite enfance sera prévu.

Le bilan est mis à jour des budgets actuellement connus des groupes scolaires et de la répartition entre les collectivités prévue dans les conventions financières dédiées. Tous les équipements ne sont cependant pas encore en phase opérationnelle et les enveloppes peuvent être amenées à évoluer, néanmoins la stratégie de mutualisation des équipements est source d'économie.

3/ Mise à jour du bilan

- En recettes :

Le passage à la surface de plancher n'est pas sans impact sur les prévisions de recettes, assises sur les m² construits, en lien avec l'évolution du mode de calcul ou encore la structure de l'offre immobilière produite (poids des activités hôtelières et para-hôtelières par exemple, qui génèrent une participation faible).

Le comblement progressif du déficit grâce au dynamisme du projet urbain atteint aujourd'hui un maximum et les prévisions de recettes tendent à se stabiliser autour de 49,9 M€ à terme (92% de l'objectif de 2010).

Par ailleurs, il est proposé d'exonérer de participation les extensions de moins de 40m² sur les constructions existantes à la date d'approbation du PAE (le dispositif touche de façon onéreuse des particuliers dont le bien est inclus dans le périmètre) ; l'impact de la mesure est estimé à seulement 25 300 € environ à ce jour).

Concernant la répartition des recettes entre les collectivités, sur la base d'un programme des équipements publics mis à jour :

- Bordeaux Métropole est amenée à conserver 36,4 M€ de recettes, ce qui est presque inchangé par rapport à 2010 (-1,6%). Cette somme représente environ 73% des recettes contre 68% en 2010,
- la ville est amenée à récupérer à terme 13,5 M€ contre 13,9 M€ en 2010, soit environ 27% des recettes contre 32% en 2010.

- En dépenses :

le volet espaces publics et réseaux s'établit à 77,4 M€, ce qui représente une augmentation de 11,3% par rapport au montant approuvé en 2010 mais seulement 3% par rapport à la valeur actualisée 2018. Ce programme est maintenant assuré à hauteur de 65,8 M€ par les compétences de Bordeaux Métropole soit 85% et de 11,6 M€ par celles de la ville (15%), ce qui est sensiblement équivalent à la répartition initiale car la structure des dépenses a aussi évolué. L'augmentation de la dépense est majoritairement absorbée par Bordeaux Métropole dont l'investissement augmente de 35,6% par rapport à la valeur 2010 mais de 26,8% par rapport à la valeur actualisée ; la dépense de la ville est stable.

Le programme des équipements de superstructure est estimé à 51,4 M€, ce qui représente une diminution de 5,8% par rapport à la valeur 2010 et même de 13,2% par rapport à la valeur actualisée. Ce programme relève à hauteur de 22,8 M€ des compétences de Bordeaux Métropole (44%) et de 28,6 M€ pour les compétences de la ville (56%), ce qui diffère fortement de 2010 en raison de l'augmentation des postes groupes scolaires et de l'économie réalisée sur le reste.

- bilan du PAE actualisé :

au final, le bilan du PAE en dépenses et en recettes s'établira comme suit (voir aussi annexe 3) :

- programme global des équipements publics d'un montant total de 128,9M€TTC soit une augmentation de 3,7% par rapport à 2010 (-4,1% par rapport au montant actualisé), financé à 38,7% par les participations et à hauteur de 61,3% par les collectivités,

- pour Bordeaux Métropole (annexe 3), la dépense totale (espaces publics et groupes scolaires) s'élève à 88,6M€TTC et la recette à 36,4M€, soit un investissement net de 52,2M€, composés de 18,3M€ pour équipements d'intérêt général (plaque portuaire, esplanade De Pontac) et 33,9M€ pour les équipements propres à l'opération,

- pour la ville (annexe 3), la dépense totale atteint 40,3M€TTC et la recette attendue 13,5M€, soit un investissement net de 26,7M€, composés de 21,2M€ pour équipements d'intérêt général et 5,5M€ pour les équipements propres à l'opération.

La construction de ce nouveau quartier revient donc aux collectivités à une dépense nette de 114 euros TTC par m² construit.

Les éléments non modifiés de la délibération de 2010 demeurent applicables.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU la délibération n°2010-0136 du 26 mars 2010 instaurant le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la mise à jour du PAE est aujourd'hui rendue nécessaire par les évolutions du projet et du contexte réglementaire (compétences des collectivités),

DECIDE

Article unique : d'approuver la modification du PAE telle que décrite dans le présent rapport et dans ses annexes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE

ANNEXE 1

■ **OBJET : Bordeaux - PAE des Bassins à flot – Evolution du programme des équipements publics – Dépenses espaces publics, réseaux et divers**

DESIGNATION	MONTANT 2010	ACTUALISATIO N 2018 (ind. Mars 2018 = +7,7%) TVA 20%	NOUVELLE DESIGNATION	ESTIMATION TOTAL REEL
Réseaux et divers	2 550 000,00 €	3 295 620,00 €	Réseaux et divers	6 827 828,18 €
ERDF Ville	2 000 000,00 €			996 089,96 €
ERDF BM				1 691 906,22 €
Etudes sols BM	50 000,00 €			286 406,32 €
Signa Achard/Etra. BM	500 000,00 €		Supprimé	
			Défense incendie BM	150 700,00 €
			Frais BM non ventilables	329 161,35 €
			AMO générales dont études régl?	2 671 308,19 €
			Frais Ville non ventilables	102 256,14 €
			Aires de jeux	600 000,00 €
Réfection voies existantes	9 875 762,00 €	10 671 768,00 €	Réfection voies existantes	19 492 437,02 €
BM	8 558 825,00 €	9 177 720,48 €		18 217 303,11 €
Ville	1 316 938,00 €	1 494 047,52 €		1 275 133,91 €
Création voies nouvelles	8 939 347,00 €	9 659 876,00 €	Création voies nouvelles	12 148 503,77 €
BM	6 937 609,77 €	7 593 291,16 €		10 534 088,36 €
Ville	686 137,23 €	869 388,84 €		754 197,80 €
Foncier BM	1 315 600,00 €	1 315 600,00 €		860 217,61 €
Venelles	3 447 392,00 €	3 725 259,00 €	Sentes	6 487 818,12 €
BM	1 748 918,00 €	1 899 882,09 €		5 834 807,01 €
Ville	1 698 474,00 €	1 825 376,91 €		653 011,11 €
Requalification deck	23 850 034,00 €	25 772 395,00 €	Plaque portuaire	20 860 306,42 €
CUB	21 691 464,00 €	23 452 879,45 €		17 303 201,26 €
Ville	2 158 570,00 €	2 319 515,55 €		3 557 105,16 €
Espaces publics particuliers	20 899 234,00 €	22 029 071,00 €		11 625 169,64 €
Place plantée	1 191 400,00 €	1 287 472,00 €	Place Alice Girou	1 540 442,93 €
BM	1 060 382,00 €	1 158 724,80 €		1 475 442,93 €
Ville	131 057,00 €	128 747,20 €		65 000,00 €
Quai du Vin	478 649,00 €	517 229,00 €	Esplanade De Pontac	2 533 226,23 €
BM	425 997,00 €	460 333,81 €		2 508 218,42 €
Ville	52 651,00 €	56 895,19 €		25 007,81 €
Place V. Raulin	317 716,00 €	343 325,00 €	Supprimé	0,00 €
BM	282 768,00 €	305 559,25 €		
Ville	34 948,00 €	37 765,75 €		
Place Carrel	980 192,00 €	1 059 154,00 €	Place Pierre Cétois	1 104 256,48 €
BM	872 338,00 €	942 647,06 €		1 048 301,54 €
Ville	107 814,00 €	116 506,94 €		55 954,94 €
Placette SIMA	524 234,00 €	566 489,00 €		344 172,00 €
BM	466 568,00 €	504 175,21 €		326 963,40 €
Ville	57 666,00 €	62 313,79 €		17 208,60 €
Placette Bunker	476 576,00 €	514 989,00 €	Intégré dans le parc	0,00 €
BM	424 153,00 €	458 340,21 €		
Ville	52 423,00 €	56 648,79 €		
Square îlot 4	247 818,00 €	267 793,00 €	Rempl. par placette B2	203 072,00 €
BM	220 559,00 €	238 335,77 €		193 072,00 €
Ville	27 259,00 €	29 457,23 €		10 000,00 €
Entrée base N et S	5 321 766,00 €	5 750 711,00 €	Promenade arrière-base	2 500 000,00 €
BM	4 736 372,00 €	5 118 132,79 €		2 375 000,00 €
Ville	585 394,00 €	632 578,21 €		125 000,00 €
Parc arrière base	4 479 124,00 €	4 840 150,00 €	Parc arrière-base	3 400 000,00 €
BM	552 552,00 €	580 818,00 €		0,00 €
Ville	3 926 572,00 €	4 259 332,00 €		3 400 000,00 €
Parking silo	6 881 759,00 €	6 881 759,00 €	Supprimé	0,00 €
SOUS-TOTAL ESPACES PUBLICS	69 561 769,00	75 153 989,00		77 442 063,15 €
TOTAL BM	48 528 505,77 €	51 890 840,08 €		65 806 097,72 €
TOTAL Ville	10 835 903,23 €	11 888 573,92 €		11 635 965,43 €

ANNEXE 2

■ **OBJET : Bordeaux - PAE des Bassins à flot – Evolution du programme des équipements publics – Dépenses équipements de proximité**

DETAIL PAR EQUT PUBLIC (TTC SELON DELIB 2010)	MONTANT DELIB 2010	ACTUALISATION 2018 (ind. Mars 2018 = +8,5%) TVA 20%	NOUVELLE DESIGNATION	ESTIMATION TOTAL REEL
Groupe scolaire 4 classes	4 600 000,00 €	4 991 000,00 €	Réparti dans 2 GS	
BM	1 913 599,81 €	2 076 255,79 €		
Ville	2 686 400,18 €	2 914 744,20 €		
Groupe scolaire 10 classes	14 950 000,00 €	16 220 750,00 €	GS BAF 1 (11 PAE+3)	13 943 761,60 €
BM	4 784 000,00 €	5 190 640,00 €		11 016 509,53 €
Ville	10 166 000,00 €	11 030 110,00 €		2 927 252,07 €
Groupe scolaire 10 classes	14 950 000,00 €	16 220 750,00 €	GS BAF 2 (13 classes PAE + 3 + équipement culturel)	15 140 310,20 €
BM	4 784 000,00 €	5 190 640,00 €		11 758 886,05 €
Ville	10 166 000,00 €	11 030 110,00 €		3 381 424,15 €
1 équipement culturel	478 400,00 €	519 064,00 €		
Espace sportif de proximité 1	897 000,00 €	973 245,00 €	Espace sportif de proximité 1	1 100 000,00 €
Espace sportif de proximité 2	897 000,00 €	973 245,00 €	Espace sportif de proximité 2	800 000,00 €
Gymnase	4 784 000,00 €	5 190 640,00 €	Gymnase	6 478 954,36 €
Structure petite enfance 1	4 186 000,00 €	4 541 810,00 €	Structure petite enfance 1	1 871 069,65 €
1 équipement associatif	837 200,00 €	908 362,00 €	Equipement associatif polyvalent	3 216 000,00 €
1 équipement séniors	598 000,00 €	648 830,00 €		
1 équ.polyvalent de quartier	1 435 200,00 €	1 557 192,00 €	Structure d'animation	4 980 000,00 €
1 équipement jeunesse	478 400,00 €	519 064,00 €		
Structure petite enfance 2	4 186 000,00 €	4 541 810,00 €	Structure petite enfance 2	1 705 958,09 €
5 appartements assistantes maternelles	1 345 500,00 €	1 459 867,50 €	Microcrèche	442 365,17 €
			Point relais petite enfance	1 748 287,50 €
SOUS-TOTAL EQUIPEMENTS PUBLICS	54 622 700,00 €	59 265 629,50 €		51 426 706,57 €
TOTAL BM	11 481 599,81 €	12 457 535,79 €		22 775 395,58 €
TOTAL Ville	43 141 100,18 €	46 808 093,70 €		28 651 310,99 €

ANNEXE 3

■ OBJET : Bordeaux - PAE des Bassins à flot – Evolution du programme des équipements publics
– Bilan

DESIGNATION	MONTANT 2010	ACTUALISATION 2018 (ind. Mars 2018 = +7,7%) TVA 20%	NOUVELLE DESIGNATION	ESTIMATION TOTAL REEL	FINANCEMENT PARTICIPATION PAE PREVUE EN 2010 (sur montants HT)		% participation globale affectée	FINANCEMENT PARTICIPATION PAE MOBILISABLE	FINANCEMENT BUDGET BORDEAUX METROPOLE DONT TVA 20%		FINANCEMENT BUDGET VILLE DE BORDEAUX DONT TVA 20%	
					%	Valeur			Déficit participation	Part EIG	Déficit participation	Part EIG
Réseaux et divers	2 550 000,00 €	3 295 620,00 €	Réseaux et divers	6 827 828,18 €								
ERDF Ville	2 000 000,00 €			996 089,96 €	100	2 000 000,00 €	5,22%	685 280,98 €			310 808,98 €	0,00 €
ERDF BM				1 691 906,22 €				1 163 982,37 €	527 923,85 €	0,00 €		
Etudes sols BM	50 000,00 €			286 406,32 €	0					286 406,32 €		
Signa Achard/Etra. BM	500 000,00 €		Supprimé		0							
			Défense incendie BM	150 700,00 €						150 700,00 €		
			Frais BM non ventilables	329 161,35 €				582 275,62 €		-253 114,27 €		
			AMO générales, procédures	2 671 308,19 €						2 671 308,19 €		
			Frais Ville non ventilables	102 256,14 €				30 646,09 €				71 610,06 €
			Aires de jeux	600 000,00 €								600 000,00 €
Réfection voies existantes	9 875 762,00 €	10 671 768,00 €	Réfection voies existantes	19 492 437,02 €	100	8 257 326,00 €	21,55%	7 634 985,17 €				
BM	8 558 825,00 €	9 177 720,48 €		18 217 303,11 €	100	7 156 207,00 €		6 616 855,66 €	11 600 447,45 €	0,00 €		
Ville	1 316 938,00 €	1 494 047,52 €		1 275 133,91 €	100	1 101 119,00 €		1 018 129,51 €			257 004,40 €	0,00 €
Création voies nouvelles	8 939 347,00 €	9 659 876,00 €	Création voies nouvelles	12 148 503,77 €	100	7 474 370,00 €	19,51%	7 227 526,33 €				
BM	6 937 609,77 €	7 593 291,16 €		10 534 088,36 €	100	5 737 576,00 €		6 010 267,91 €	4 523 820,45 €	0,00 €		
Ville	686 137,23 €	869 388,84 €		754 197,80 €	100	636 794,00 €		200 163,58 €			554 034,22 €	0,00 €
Foncier BM	1 315 600,00 €	1 315 600,00 €		860 217,61 €	100	1 100 000,00 €		1 017 094,84 €	-156 877,23 €	0,00 €		
Venelles	3 447 392,00 €	3 725 259,00 €	Sentes	6 487 818,12 €	100	2 882 435,00 €	7,52%	2 665 190,70 €				
BM	1 748 918,00 €	1 899 882,09 €		5 834 807,01 €	100	1 462 306,00 €		1 352 094,45 €	4 482 712,56 €	0,00 €		
Ville	1 698 474,00 €	1 825 376,91 €		653 011,11 €	100	1 420 129,00 €		1 313 096,26 €			-660 085,15 €	0,00 €
Requalification deck	23 850 034,00 €	25 772 395,00 €	Plaque portuaire	20 860 306,42 €	30	5 982 451,00 €	15,61%	5 215 076,61 €				
CUB	21 691 464,00 €	23 452 879,45 €		17 303 201,26 €	30	5 441 003,00 €		4 325 800,32 €	-1 115 202,69 €	14 092 603,63 €		
Ville	2 158 570,00 €	2 319 515,55 €		3 557 105,16 €	30	541 448,00 €		889 276,29 €			347 828,29 €	2 320 000,58 €
Espaces publics particuliers	20 899 234,00 €	22 029 071,00 €		11 625 169,64 €								
Place plantée	1 191 400,00 €	1 287 472,00 €	Place Alice Girou	1 540 442,93 €	100	996 187,00 €	2,60%	921 106,05 €				
BM	1 060 382,00 €	1 158 724,80 €		1 475 442,93 €	100	886 607,00 €		819 784,92 €	655 658,01 €	0,00 €		
Ville	131 057,00 €	128 747,20 €		65 000,00 €	100	109 580,00 €		101 321,14 €			-36 321,14 €	0,00 €
Quai du Vin	478 649,00 €	517 229,00 €	Esplanade De Pontac	2 533 226,23 €	100	400 208,00 €	1,04%	370 044,99 €				
BM	425 997,00 €	460 333,81 €		2 508 218,42 €	100	356 185,00 €		329 339,93 €	830 644,35 €	1 348 234,14 €		
Ville	52 651,00 €	56 895,19 €		25 007,81 €	100	44 023,00 €		40 705,06 €			-15 697,25 €	0,00 €
Place V. Raulin	317 716,00 €	343 325,00 €	Supprimé	0,00 €	100	265 649,00 €	0,69%					
BM	282 768,00 €	305 559,25 €			100	236 428,00 €						
Ville	34 948,00 €	37 765,75 €			100	29 221,00 €						
Place Carrel	980 192,00 €	1 059 154,00 €	Place Pierre Cétois	1 104 256,48 €	100	819 525,00 €	2,14%	757 758,77 €				
BM	872 338,00 €	942 647,06 €		1 048 301,54 €	100	729 380,00 €		674 407,85 €	373 893,69 €	0,00 €		
Ville	107 814,00 €	116 506,94 €		55 954,94 €	100	90 145,00 €		83 350,92 €			-27 395,98 €	0,00 €
Placette SIMA	524 234,00 €	566 489,00 €		344 172,00 €	100	438 323,00 €	1,14%	405 287,33 €				
BM	466 568,00 €	504 175,21 €		326 963,40 €	100	390 107,00 €		360 705,29 €	-33 741,89 €	0,00 €		
Ville	57 666,00 €	62 313,79 €		17 208,60 €	100	48 216,00 €		44 582,04 €			-27 373,44 €	0,00 €
Placette Bunker	476 576,00 €	514 989,00 €	Intégré au parc	0,00 €	100	398 475,00 €	1,04%					
BM	424 153,00 €	458 340,21 €			100	354 643,00 €						
Ville	52 423,00 €	56 648,79 €			100	43 832,00 €						
Square îlot 4	247 818,00 €	267 793,00 €	Rempl. par placette B2	203 072,00 €	100	207 206,00 €	0,54%	191 589,23 €				
BM	220 559,00 €	238 335,77 €		193 072,00 €	100	184 414,00 €		170 515,03 €	22 556,97 €	0,00 €		
Ville	27 259,00 €	29 457,23 €		10 000,00 €	100	22 792,00 €		21 074,21 €			-11 074,21 €	0,00 €
Entrée base N et S	5 321 766,00 €	5 750 711,00 €	Promenade arrière-base	2 500 000,00 €	100	4 449 637,00 €	11,61%	4 114 275,31 €				
BM	4 736 372,00 €	5 118 132,79 €		2 375 000,00 €	100	3 960 177,00 €		3 661 705,09 €	-1 286 705,09 €	0,00 €		
Ville	585 394,00 €	632 578,21 €		125 000,00 €	100	489 460,00 €		452 570,22 €			-327 570,22 €	0,00 €
Parc arrière base	4 479 124,00 €	4 840 150,00 €	Parc arrière-base	3 400 000,00 €	100	3 745 087,00 €	9,77%	3 462 826,06 €				
BM	552 552,00 €	580 818,00 €		0,00 €	100	462 000,00 €		427 179,83 €	-427 179,83 €	0,00 €		
Ville	3 926 572,00 €	4 259 332,00 €		3 400 000,00 €	100	3 283 087,00 €		3 035 646,23 €			364 353,77 €	0,00 €
Parking silo	6 881 759,00 €	6 881 759,00 €	Supprimé	0,00 €								
SOUS-TOTAL ESPACES PUBLICS	69 561 769,00	75 153 989,00		77 442 063,15 €		38 316 879,00 €	100%	35 429 000,00 €				
TOTAL BM	48 528 505,77 €	51 890 840,08 €		65 806 097,72 €		27 357 033,00 €		27 512 009,10 €	19 997 950,60 €	18 296 138,02 €		
TOTAL Ville	10 835 903,23 €	11 888 573,92 €		11 635 965,43 €		7 859 846,00 €		7 915 842,51 €			728 512,28 €	2 991 610,64 €

DETAIL PAR EQUT PUBLIC (TTC SELON DELIB 2010)	MONTANT DELIB 2010	ACTUALISATION 2018 (ind. Mars 2018 = +8,5%) TVA 20%	NOUVELLE DESIGNATION	ESTIMATION TOTAL REEL	FINANCEMENT PARTICIPATION PAE PREVUE EN 2010 (sur montants HT)	% participation globale affectée	FINANCEMENT PARTICIPATION PAE MOBILISABLE	FINANCEMENT BUDGET BORDEAUX METROPOLE	FINANCEMENT BUDGET VILLE DE BORDEAUX
					% Valeur			Déficit participationPart EIG	Déficit participationPart EIG
Groupe scolaire 4 classes	4 600 000,00 €	4 991 000,00 €	Réparti dans 2 GS		1 600 000,00 €	10,19%			
BM	1 913 599,81 €	2 076 255,79 €			1 600 000,00 €				
Ville	2 686 400,18 €	2 914 744,20 €							
Groupe scolaire 10 classe	14 950 000,00 €	16 220 750,00 €	GS BAF 1 (11 PAE+3)	13 943 761,60 €	4 000 000,00 €	25,48%	4 055 889,48 €		
BM	4 784 000,00 €	5 190 640,00 €		11 016 509,53 €	4 000 000,00 €		4 055 889,48 €	6 960 620,05 €0,00 €	
Ville	10 166 000,00 €	11 030 110,00 €		2 927 252,07 €					0,00 €2 927 252,07 €
Groupe scolaire 10 classe	14 950 000,00 €	16 220 750,00 €	GS BAF 2 (13 classes PAE + 3 + équipement culturel)	15 140 310,20 €	4 000 000,00 €	25,48%	4 978 254,43 €		
BM	4 784 000,00 €	5 190 640,00 €		11 758 886,05 €	4 000 000,00 €		4 793 910,48 €	6 964 975,57 €0,00 €	
Ville	10 166 000,00 €	11 030 110,00 €		3 381 424,15 €					141 559,55 €3 055 520,65 €
1 équipement culturel	478 400,00 €	519 064,00 €			50 200 000,00 €	1,27%	184 343,95 €		
Espace sportif de proximité 1	897 000,00 €	973 245,00 €	Espace sportif de proximité 1	1 100 000,00 €	50 375 000,00 €	2,39%	345 644,90 €		204 355,10 €550 000,00 €
Espace sportif de proximité 2	897 000,00 €	973 245,00 €	Espace sportif de proximité 2	800 000,00 €	50 375 000,00 €	2,39%	345 644,90 €		54 355,10 €400 000,00 €
Gymnase	4 784 000,00 €	5 190 640,00 €	Gymnase	6 478 954,36 €	30 1 200 000,00 €	7,64%	1 106 063,69 €		837 622,61 €4 535 268,05 €
Structure petite enfance 1	4 186 000,00 €	4 541 810,00 €	Structure petite enfance	1 871 069,65 €	30 1 050 000,00 €	6,69%	967 805,73 €		-406 484,84 €1 309 748,76 €
1 équipement associatif	837 200,00 €	908 362,00 €	Equipement associatif polyvalent	3 216 000,00 €	50 350 000,00 €	2,23%	553 031,85 €		1 054 968,15 €1 608 000,00 €
1 équipement séniors	598 000,00 €	648 830,00 €			50 250 000,00 €	1,59%			
1 équ.polyvalent de quart	1 435 200,00 €	1 557 192,00 €	Structure d'animation	4 980 000,00 €	50 600 000,00 €	3,82%	737 375,80 €		1 752 624,20 €2 490 000,00 €
1 équipement jeunesse	478 400,00 €	519 064,00 €			50 200 000,00 €	1,27%			
Structure petite enfance 2	4 186 000,00 €	4 541 810,00 €	Structure petite enfance	1 705 958,09 €	30 1 050 000,00 €	6,69%	967 805,73 €		226 364,93 €511 787,43 €
5 appartements assistantes maternelles	1 345 500,00 €	1 459 867,50 €	Microcrèche	442 365,17 €	40 450 000,00 €	2,87%	83 756,55 €		181 662,55 €176 946,07 €
			Point relais petite enfance	1 748 287,50 €			331 017,33 €		717 955,17 €699 315,00 €
SOUS-TOTAL EQUIPEMENTS PUBLICS	54 622 700,00 €	59 265 629,50 €		51 426 706,57 €	15 700 000,00 €	100%	14 471 000,00 €		
TOTAL BM	11 481 599,81 €	12 457 535,79 €		22 775 395,58 €	9 600 000,00 €		8 849 799,96 €	13 925 595,62 €0,00 €	
TOTAL Ville	43 141 100,18 €	46 808 093,70 €		28 651 310,99 €	6 100 000,00 €		5 622 490,45 €		4 764 982,52 €18 263 838,02 €
							14 472 290,41 €	13 925 595,62 €	23 028 820,54 €
TOTAL	124 184 469,00	134 419 618,50 €		128 868 769,72 €	54 016 879,00 €		49 900 000,00 €	52 219 684,24 €	26 748 943,46 €
TOTAL BM	60 010 105,58 €	64 348 375,87 €		88 581 493,30 €	36 957 033,00 €		36 361 809,06 €	33 923 546,22 €18 296 138,02 €	5 493 494,80 €21 255 448,66 €
TOTAL Ville	53 977 003,41 €	58 696 667,62 €		40 287 276,42 €	13 959 846,00 €		13 538 332,96 €		

ANNEXE 4

■ **OBJET : Bordeaux - PAE des Bassins à flot – Evolution du programme des équipements publics – Bilans consolidés**

BILAN BORDEAUX METROPOLE (TTC)	
DEPENSES	RECETTES
88 581 493,30 €	36 361 809,06 €
-52 219 684,24 €	

BILAN VILLE DE BORDEAUX (TTC)	
DEPENSES	RECETTES
40 287 276,42 €	13 538 332,96 €
-26 748 943,46 €	